

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 28 avril 2026 tenue au 901, rue Royale, à Malartic, à 19 h 32. Diffusée en direct sur FACEBOOK LIVE.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

- District 1 - Sylvie Daigle
- District 2 - Catherine Larivière
- District 3 - Jude Boucher
- District 4 - Manon Champagne
- District 5 - Daniel Magnan
- District 6 - Frédéric Provencher

Sont également présentes :

- Mme Caroline Chrétien, directrice générale
- M^e Kathy Gauthier, greffière

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

2 - GREFFE

2.1 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - GREFFE

2026-04-127



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1 - Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026
 - 2.3 - Adoption du Règlement numéro 1045 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 916 afin de modifier les plans 2 et 3
 - 2.4 - Adoption du Règlement numéro 1046 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier les tableaux 5, 7 et 8, les annexes I et II et divers articles
 - 2.5 - Adoption du Règlement numéro 1047 modifiant le Règlement numéro 920 sur les permis et certificats afin de modifier les articles 5.4 et 6.4
 - 2.6 - Adoption du Règlement numéro 1048 abrogeant le Règlement numéro 922 sur les usages conditionnels
 - 2.7 - Dépôt de la liste des élus ayant suivi les formations obligatoires pour les membres du conseil municipal
- 3 - MAIRIE**
- 4 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 5 - TRÉSORERIE**
- 5.1 - Comptes recevables divers à radier au 28 avril 2026
 - 5.2 - Remboursement des Règlements d'emprunt portant les numéros 648, 717 et 719 - 157 000 \$
 - 5.3 - Protocole d'entente entre la Ville de Malartic et le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs - Paiement de 76 883,19 \$, plus les taxes applicables (2026)
 - 5.4 - Réaménagement budgétaire - Service des travaux publics - 30 000 \$
 - 5.5 - Dépôt du Rapport financier au 31 mars 2026
- 6 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-05-2026 au 639, rue Royale
 - 6.2 - Demande d'autorisation pour la parade du Festival Western de Malartic : 13 août 2026
 - 6.3 - Ressources Renforth inc. - Travaux d'exploration à impacts (ATI)
- 7 - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 8 - LOISIRS ET CULTURE - ARTS ET SPECTACLES**
- 8.1 - Autorisation de paiement à la société Morelli : Mobilier Urbain - Acquisition de mobiliers urbains pour l'aménagement du Parc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

intergénérationnel - Facture no F-6713 - 31 500,00 \$, plus les taxes applicables

- 8.2 - Délégation de signataires - Convention de soutien financier entre la Ville de Malartic et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) - Projet de structure permanente du Marché public de Malartic - 25 000 \$
- 8.3 - Prix d'excellence en arts et culture, édition 2026 - Invitation le 8 mai 2026, à la salle Félix-Leclerc de Val-d'Or
- 8.4 - Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec - Aide financière octroyée de 2 414,42 \$
- 8.5 - Dépôt de la candidature de la Ville de Malartic auprès de la Fondation Impact de Montréal pour la construction d'un mini-terrain multisports à l'école des Explorateurs - Refus

9 - TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

- 9.1 - Appel d'offres public 2026-01 - Travaux de pavage 2026 - 457 272,98 \$, plus les taxes applicables
- 9.2 - Autorisation de paiement à la société Norinfra inc. - Appel d'offres public 2025-01 - Services professionnels en ingénierie plans et devis pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable - Facture no 5885 - 31 152,00 \$, plus les taxes applicables
- 9.3 - Autorisation de paiement à la société Norinfra inc. - Aménagement d'un parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic - Ingénierie civile des installations - Facture no 5848 - 24 105,50 \$, plus les taxes applicables
- 9.4 - Autorisation de paiement à la société 9097-3868 Québec inc. / Transport CJFS - Entretien du dépôt des neiges usées 2025-2026 - 70 000 \$, plus les taxes applicables

10 - PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - COMITÉS/COMMISSIONS

12 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 12.1 - Délégation de signataires - Entente de soutien financier entre la Ville de Malartic et le Festival Western de Malartic pour l'année 2026 - 34 500 \$
- 12.2 - Délégation de signataires - Entente de soutien financier entre la Ville de Malartic et la Société de développement économique de Malartic (SDÉM) dans le cadre de la campagne publicitaire ICI POUR RESTER - 25 000 \$

13 - AFFAIRES NOUVELLES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

13.1 - Motions de félicitations à madame Annie Pomerleau - Prix Hommage
bénévolat-Québec 2026

14 - CORRESPONDANCE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-04-128

2.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026, tel que
rédigé;

Adoptée.

2026-04-129

2.3 - Adoption du Règlement numéro 1045 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 916 afin de modifier les plans 2 et 3

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 1045 modifiant le Règlement relatif au plan
d'urbanisme numéro 916 afin de modifier les plans 2 et 3*, le tout tel que présenté;

Adoptée.

2026-04-130

2.4 - Adoption du Règlement numéro 1046 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier les tableaux 5, 7 et 8, les annexes I et II et divers articles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 1046 modifiant le Règlement de zonage numéro
917 afin de modifier les tableaux 5, 7 et 8, les annexes I et II et divers articles*, le
tout tel que présenté;

Adoptée.

2026-04-131

2.5 - Adoption du Règlement numéro 1047 modifiant le Règlement numéro 920 sur les permis et certificats afin de modifier les articles 5.4 et 6.4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Manon Champagne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 1047 modifiant le Règlement numéro 920 sur les permis et certificats afin de modifier les articles 5.4 et 6.4*, le tout tel que présenté;

Adoptée.

2026-04-132

2.6 - Adoption du Règlement numéro 1048 abrogeant le Règlement numéro 922 sur les usages conditionnels

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 1048 abrogeant le Règlement numéro 922 sur les usages conditionnels*, le tout tel que présenté;

Adoptée.

2.7 - Dépôt de la liste des élus ayant suivi les formations obligatoires pour les membres du conseil municipal

Dépôt du document à titre d'information.

3 - MAIRIE

4 - DIRECTION GÉNÉRALE

5 - TRÉSORERIE

2026-04-133

5.1 - Comptes recevables divers à radier au 28 avril 2026

CONSIDÉRANT QU'il existe des comptes à recevoir pour des créances, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de créances provenant de factures diverses;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées pour récupérer les sommes impayées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont pourvues d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation de ces comptes;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise la radiation des créances totalisant la somme de 7 412,45 \$, incluant le capital et les intérêts courus à ce jour et énumérés à la liste jointe à la présente résolution;

Adoptée.

2026-04-134

5.2 - Remboursement des Règlements d'emprunt portant les numéros 648, 717 et 719 - 157 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les *Règlements d'emprunt portant les numéros 648, 717 et 719* viennent à échéance le 12 octobre 2026 et qu'ils doivent être refinancés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville souhaite rembourser le solde de ces règlements d'emprunt à même les surplus cumulés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Frédéric Provencher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une appropriation, à même les surplus cumulés, d'une somme ne dépassant pas 157 000 \$, plus les intérêts dus, le cas échéant, afin d'assumer le remboursement en capital et intérêts des *Règlements d'emprunt portant les numéros 648, 717 et 719*;

D'AUTORISER la trésorière ou la trésorière adjointe à payer la somme de 157 000 \$, plus les intérêts dus, le cas échéant, à la Financière Banque Nationale, afin de rembourser en capital et intérêts les *Règlements d'emprunt portant les numéros 648, 717 et 719* à l'échéance de l'emprunt;

Adoptée.

2026-04-135

5.3 - Protocole d'entente entre la Ville de Malartic et le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs - Paiement de 76 883,19 \$, plus les taxes applicables (2026)

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture numéro C5-000555 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) au montant de 76 883,19 \$, plus les taxes applicables, pour la contribution annuelle liée au protocole d'entente concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Malartic, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro C5-000555 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) au montant de 76 883,19 \$, plus les taxes applicables, pour la contribution annuelle liée au protocole d'entente concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs (2026);

Adoptée.

2026-04-136

5.4 - Réaménagement budgétaire - Service des travaux publics - 30 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaménager le budget du Service des travaux publics d'un montant de 30 000 \$ relativement aux frais de déplacement de monsieur Michel Brousseau;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par la trésorière adjointe, au montant de 30 000 \$, tels que présentés;

D'AUTORISER la trésorière adjointe à faire les réaménagements budgétaires demandés à même le budget de fonctionnement du Service des travaux publics;

Adoptée.

5.5 - Dépôt du Rapport financier au 31 mars 2026

Dépôt du document à titre d'information.

6 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-04-137

6.1 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-05-2026 au 639, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété située au 639, rue Royale à Malartic (lot 2 998 282 du cadastre du Québec), à la suite d'une demande de permis pour l'aménagement d'une terrasse en façade du restaurant Baltha Go;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse projetée respecte les critères d'évaluation sur les aménagements extérieurs du *Règlement numéro 921 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, notamment qu'il y aura l'ajout de végétaux par la mise en place de bacs à fleurs afin de délimiter la terrasse;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent d'approuver la demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'aménagement d'une terrasse en façade du restaurant Baltha Go, et ce, telle que déposée;

Adoptée.

2026-04-138

6.2 - Demande d'autorisation pour la parade du Festival Western de Malartic : 13 août 2026

CONSIDÉRANT QU'une parade est organisée par le Festival Western de Malartic le 13 août 2026, à partir de 19 h;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement incluant le plan du trajet de la parade;

CONSIDÉRANT QUE le parcours emprunte la route 117 qui est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 12 du *Règlement numéro 908 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicables par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient à l'inspecteur municipal d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par le Festival Western de Malartic afin de faire une parade le 13 août 2026, à partir de 19 h, selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades nécessaires à ladite fermeture de rues;

Adoptée.

6.3 - Ressources Renforth inc. - Travaux d'exploration à impacts (ATI)

Dépôt du document à titre d'information.

Les commentaires de la Ville ont déjà été transmis à la Société Ressources Renforth inc.

7 - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

8 - LOISIRS ET CULTURE - ARTS ET SPECTACLES

8.1 - Autorisation de paiement à la société Morelli : Mobilier Urbain - Acquisition de mobiliers urbains pour l'aménagement du Parc intergénérationnel - Facture no F-6713 - 31 500,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture numéro F-6713 au montant de 31 500,00 \$, plus les taxes applicables, par la société Morelli : Mobilier Urbain pour l'acquisition de mobiliers urbains pour l'aménagement du Parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadioux, directeur du Service des loisirs et de la culture, en recommande le paiement, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro F-6713 à la société Morelli : Mobilier Urbain pour l'acquisition de mobiliers urbains pour l'aménagement du Parc intergénérationnel, pour une somme de 31 500,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

Adoptée.

2026-04-139



No de résolution
2026-04-140

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

8.2 - Délégation de signataires - Convention de soutien financier entre la Ville de Malartic et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) - Projet de structure permanente du Marché public de Malartic - 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a présenté une demande d'aide financière auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour le projet de structure permanente du Marché public de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été approuvée et qu'un montant de 25 000 \$ sera versé à titre de soutien financier dans le cadre dudit projet;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la convention de soutien financier avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) dans le cadre du projet de structure permanente du Marché public de Malartic;

Adoptée.

2026-04-141

8.3 - Prix d'excellence en arts et culture, édition 2026 - Invitation le 8 mai 2026, à la salle Félix-Leclerc de Val-d'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Caroline Chrétien, directrice générale, et monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville lors de la remise du Prix d'excellence en arts et culture, édition 2026, qui aura lieu le 8 mai 2026, à la salle Félix Leclerc de Val-d'Or;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2026, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur;

DE DEMANDER à la greffière de faire la promotion du Prix d'excellence en arts et culture, édition 2026, présenté par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, en diffusant l'information sur le site Web et sur la page *Facebook* de la Ville de Malartic;

Adoptée.

8.4 - Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec - Aide financière octroyée de 2 414,42 \$

Dépôt de la correspondance à titre d'information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

8.5 - Dépôt de la candidature de la Ville de Malartic auprès de la Fondation Impact de Montréal pour la construction d'un mini-terrain multisports à l'école des Explorateurs - Refus

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

9 - TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

2026-04-142

9.1 - Appel d'offres public 2026-01 - Travaux de pavage 2026 - 457 272,98 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2026-01 – Travaux de pavage 2026, les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 23 avril 2026 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Entreprises Gaétan Jolicoeur	532 097,44 \$	26 604,87 \$	53 076,72 \$	611 779,03 \$
Construction Bouchard N.D.L. inc.	457 272,98 \$	22 863,65 \$	45 612,98 \$	525 749,61 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues, le directeur des Services techniques, monsieur Mathieu Séguin, recommande de retenir la soumission conforme la plus basse, soit celle de la société Construction Bouchard N.D.L. inc. pour un montant de 457 272,98 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public 2026-01 – Travaux de pavage 2026, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission la plus basse reçue, soit celle de la société Construction Bouchard N.D.L. inc., au prix de 457 272,98 \$, plus les taxes applicables;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

2026-04-143

9.2 - Autorisation de paiement à la société Norinfra inc. - Appel d'offres public 2025-01 - Services professionnels en ingénierie plans et devis pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable - Facture no 5885 - 31 152,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture numéro 5885 de la société Norinfra inc. concernant l'appel d'offres public 2025-01 - Services professionnels en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ingénierie plans et devis pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, en recommande le paiement, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Frédéric Provencher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 5885 à la société Norinfra inc., au montant de 31 152,00 \$, plus les taxes applicables, concernant l'appel d'offres public 2025-01 - Services professionnels en ingénierie plans et devis pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

Adoptée.

2026-04-144

9.3 - Autorisation de paiement à la société Norinfra inc. - Aménagement d'un parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic - Ingénierie civile des installations - Facture no 5848 - 24 105,50 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture numéro 5848 de la société Norinfra inc. concernant le contrat d'ingénierie civile des installations pour l'aménagement d'un parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, en recommande le paiement, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 5848 à la société Norinfra inc., au montant de 24 105,50 \$, plus les taxes applicables, concernant le contrat d'ingénierie civile des installations pour l'aménagement d'un parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

Adoptée.

2026-04-145

9.4 - Autorisation de paiement à la société 9097-3868 Québec inc. / Transport CJFS - Entretien du dépôt des neiges usées 2025-2026 - 70 000 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la société 9097-3868 Québec inc. / Transport CJFS pour l'entretien du dépôt des neiges usées pour la saison 2025-2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Séguin, directeur des Services techniques, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la société 9097-3868 Québec inc. / Transport CJFS pour l'entretien du dépôt des neiges usées pour la saison 2025-2026, au montant de 70 000 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

10 - PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - COMITÉS/COMMISSIONS

12 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

2026-04-146

12.1 - Délégation de signataires - Entente de soutien financier entre la Ville de Malartic et le Festival Western de Malartic pour l'année 2026 – 34 500 \$

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposé par le Festival Western de Malartic pour l'année 2026 totalisant la somme de 34 500 \$ en aide financière ainsi qu'en différents biens et services;

CONSIDÉRANT l'importance de cet événement pour le rayonnement culturel, touristique et économique de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir financièrement le Festival Western de Malartic;

CONSIDÉRANT que madame Annie Pomerleau occupe un poste au sein de la Ville de Malartic et agit également à titre de présidente du Festival Western de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un partage de temps de travail est convenu entre la Ville de Malartic et le Festival Western de Malartic relativement aux fonctions exercées par madame Pomerleau, et ce, pour la saison estivale 2026 seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'engage à assumer cinquante pour cent (50 %) des coûts liés au salaire de madame Annie Pomerleau jusqu'à concurrence de 4 500 \$, incluant les déductions à la source ainsi que les avantages sociaux, pour la période concernée;

CONSIDÉRANT QUE ce partage de coûts vise exclusivement les fonctions exercées dans le cadre de la planification et de l'organisation de l'édition 2026 du Festival Western de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conclue pour une durée déterminée, soit pour la saison 2026 uniquement;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de soutien financier avec le Festival Western de Malartic;

D'AUTORISER la mise en place d'un partage de temps de travail pour madame Annie Pomerleau entre la Ville de Malartic et le Festival Western de Malartic pour la saison 2026 uniquement, et ce, tel que convenu avec le directeur du Service des loisirs et de la culture;

D'APPROUVER la participation financière de la Ville correspondant à cinquante pour cent (50 %) des coûts salariaux, incluant les déductions à la source et les avantages sociaux liés à l'emploi de madame Pomerleau pour la portion de travail attribuée au Festival;

DE PRÉCISER que cette entente de partage de coûts est valide uniquement pour l'année 2026;

D'AUTORISER la trésorière adjointe à verser au Festival Western de Malartic, la somme de 34 500 \$ correspondant au montant de l'aide financière octroyée, selon les modalités de l'entente à venir;

Adoptée.

2026-04-147

12.2 - Délégation de signataires - Entente de soutien financier entre la Ville de Malartic et la Société de développement économique de Malartic (SDÉM) dans le cadre de la campagne publicitaire ICI POUR RESTER - 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique de Malartic (SDÉM) souhaite contribuer financièrement aux efforts de promotion de la Ville de Malartic dans le cadre de la campagne publicitaire « ICI POUR RESTER »;

CONSIDÉRANT QUE la SDÉM consent à verser une contribution financière de 25 000 \$ à la Ville de Malartic à titre de soutien à cette campagne;

CONSIDÉRANT que cette contribution vise à appuyer les initiatives de promotion et de rayonnement de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de soutien financier à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

intervenir avec la Société de développement économique de Malartic (SDÉM) relativement à la campagne publicitaire « ICI POUR RESTER »;

Adoptée.

13 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-04-148

13.1 - Motions de félicitations à madame Annie Pomerleau - Prix Hommage bénévolat-Québec 2026

CONSIDÉRANT l'engagement de madame Annie Pomerleau qui met généreusement à contribution son temps et ses compétences au sein de l'organisation du Festival Western de Malartic, et ce, depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE madame Pomerleau participe activement à la pérennité de ce qui constitue une attraction touristique majeure pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue depuis maintenant 25 ans, au bénéfice des festivaliers;

CONSIDÉRANT QUE son implication bénévole exemplaire lui a valu le prix Hommage bénévolat-Québec 2026;

IL EST RÉSOLU

DE FÉLICITER madame Annie Pomerleau pour l'obtention du prix Hommage bénévolat-Québec 2026;

DE REMERCIER madame Annie Pomerleau pour ces nombreuses années de bénévolat au sein du Festival Western de Malartic, incluant ces 5 années à titre de présidente, durant lesquelles elle a contribué de façon significative au rayonnement de cet événement phare et à l'attractivité de la Ville de Malartic;

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14 - CORRESPONDANCE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Toutes les questions ont été répondues

2026-04-149

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**MARTIN FERRON
MAIRE**

**M^{me} KATHY GAUTHIER
GREFFIERE**

